



CARTE D'IDENTITÉ UEMA

	DÉNOMINATION	UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
	TEXTES DE RÉFÉRENCE	<ul style="list-style-type: none"> - Code de l'action sociale et des familles (articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants) - Code de l'éducation (articles. L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20) - Circulaire du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme (2013-2017) - Instruction interministérielle du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme - Instruction interministérielle du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévus par le 3ème plan autisme
	PUBLIC ACCUEILLI	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de TSA • Classe d'âge de l'école maternelle : de 3 à 6 ans (possibilité d'admission à 4 ans) • Scolarisation au plus tôt, avec un accompagnement de 3 années maximum. Dans tous les cas, sortie de l'UEMA à 6 ans. • Enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, le langage et/ou qui présentent d'importants comportements-problèmes • Scolarisation avec AESH en milieu ordinaire qui ne serait pas possible • Scolarisation à temps complet • Nécessité de l'adhésion des familles (<i>guidance parentale</i>)
	MODE D'ORIENTATION	<p>Décision de la CDAPH, au sein de la MDPH</p> <p>Identification des enfants grâce à un travail collectif organisé par l'ARS et le rectorat, réunissant la MDPH et une équipe de diagnostic de proximité</p> <p>Admission par l'ESMS et inscription par le directeur d'école</p>
	PILOTAGE	<p>ESMS avec un SESSAD ayant un agrément TSA</p> <p>Transport domicile - établissement assuré par l'ESMS</p>
	MISSIONS	<p>Mettre en place, pour des enfants de 3 à 6 ans avec TSA, un cadre spécifique et sécurisant offrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes • des interventions éducatives et thérapeutiques précoces
	FONCTIONNEMENT	<p>7 élèves max</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de fonctionnement • Projet individualisé d'accompagnement (PIA) articulant un enseignement correspondant aux programmes et des interventions éducatives et thérapeutiques se référant aux bonnes pratiques de la HAS
	PERSONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Un enseignant spécialisé, pilote de l'UEMA • Une équipe médico-sociale : éducateurs, orthophoniste et psychomotricien, psychologue • Pas d'AESH